

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 20 SEPTEMBRE** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 septembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. HERMANT Alexandre

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210920-2021-09-1-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

OBJET : MARCHÉ DE NOËL - FIXATION DES TARIFS ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

2021-09-N° 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE FIXER les tarifs suivants dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël :

- Forfait location chalet extérieur : 120,00 € TTC
- Forfait location stand 2 m x 2 m Halle au Beurre : 150,00 € TTC
- Forfait location stand 4 m x 2 m Halle au Beurre : 300,00 € TTC

ARTICLE 2 - DE VALIDER le règlement intérieur ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

